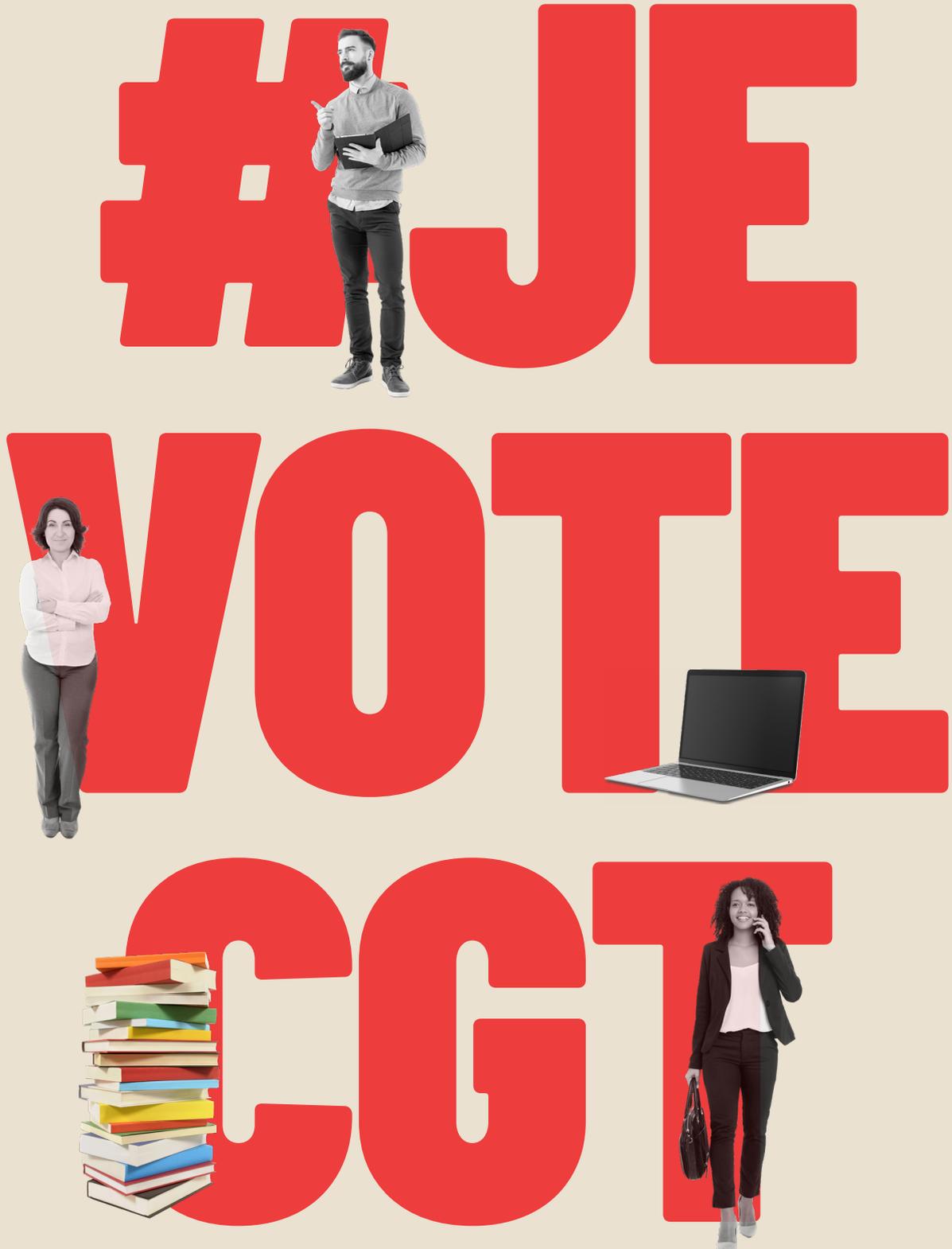


ÉDITION DU LIVRE



POURQUOI VOTER POUR LA CGT ?

Salarié-es des maisons d'édition de moins de 11 salarié-es, l'élection qui se déroule du 25 novembre au 9 décembre vous concerne !

Les multiples raisons qui doivent vous faire participer à ces élections :

- En l'absence de représentants du personnel dans les TPE, cette élection vous permet d'élire des représentants issus d'entreprises de même dimension qui connaissent la réalité du salariat des petites entreprises ;
- Cette élection compte pour la représentativité

des organisations syndicales dans votre branche professionnelle ;

- De cette représentativité découlera l'évolution de vos droits inclus dans votre convention collective de l'édition ;
- La branche de l'édition vient de fusionner avec deux autres conventions collectives, celle de l'édition phonographique et de l'édition musicale, impliquant de multiples enjeux de négociations sociales.

En donnant vos voix à vos futurs représentants CGT, vous vous assurez une défense de vos conquêtes et la recherche constante d'acquisition de nouveaux droits sociaux.

LA CGT : UNE ORGANISATION SYNDICALE AU SERVICE DE L'ENSEMBLE DU MONDE DU TRAVAIL.

Nombre de salarié-es de maisons d'édition indépendantes sont syndiqués au sein de notre organisation syndicale. La CGT est depuis toujours présente dans le monde de l'édition qu'elle soit littéraire ou musicale.

Organisation syndicale de référence pour les correcteurs, défendant sans concession les travailleurs à domicile (maquettistes, correcteurs, traducteurs, typographes...), combattant la précarité grandissante de notre profession, le faux auto-entreprenariat imposé par certaines maisons

d'édition coutumières du fait, la CGT n'hésite pas à faire condamner ces employeurs abusifs.

Sans une lutte acharnée de la CGT, des centaines de travailleurs à domicile n'auraient jamais eu de revenu durant la covid, de même que ces faux autoentrepreneurs qui ont pu bénéficier du fonds de solidarité !

Voter pour les listes de la CGT, c'est, s'assurer que personne ne sera mis de côté.

DES ENJEUX IMPORTANTS DE NÉGOCIATIONS COLLECTIVES POUR LA NOUVELLE BRANCHE DE L'ÉDITION.

La fusion récente des trois conventions collectives de l'édition oblige à reprendre une bonne partie des textes existants.

Par exemple, les garanties de la prévoyance couvrant l'ensemble des salarié-es de la nouvelle convention collective : nous venons d'aboutir à un accord pour une recommandation concernant deux groupes de protection sociale : Malakoff Humanis, le groupe historique devenu un mastodonte déshumanisé, et Audiens, couvrant le secteur de la culture, de la presse, du spectacle vivant, que nous

souhaitons mettre en avant pour sa structure à dimension humaine.

Cette négociation a permis de faire baisser les taux de cotisation pratiqués par le groupe historique pour les salarié-es comme pour les entreprises, tout en augmentant la couverture et le niveau des garanties.

Mais il reste encore beaucoup à obtenir :

Une grille de salaire unique de haut niveau reconnaissant les qualifications souvent très élevées dans nos professions,

**POUR VOUS TENIR INFORMÉ DES ACTIVITÉS DE LA FILPAC CGT
ET DES INFORMATIONS QU'ELLE PROPOSE : [HTTPS://WWW.FILPAC-CGT.FR/](https://www.filpac-cgt.fr/)**



mais très mal payées ;

La fin des dérogations concernant le temps de travail, qui permettent aujourd'hui de flexibiliser le travail sans contrepartie ;

- La fin de l'ubérisation de certaines fonctions par l'intermédiaire de statuts tels que l'autoentrepreneuriat ;
- L'accès à la formation professionnelle pour toutes et tous, quelle que soit la taille de l'entreprise en mettant en place un système de compensation pour les petites structures ;
- L'accès aux droits à des activités sociales et culturelles (places de théâtre, chèques vacances, etc.) pour les salarié-es des TPE, à l'instar des entreprises dotées d'un CSE, par la mise en place d'une cotisation sociale supplémentaire à hauteur de 0,5 %.
- Ce système mutualisé permettrait à toutes et tous avec les ayants droit (enfants et conjoints) de profiter d'un droit refusé jusqu'à présent aux salarié-es des TPE ;
- Un accord favorisant l'accès au travail des personnes en situation de handicap par des dispositifs d'aides aux petites entreprises permettant l'aménagement des locaux, des postes de travail.

La Filpac CGT est la seule fédération syndicale pour les salarié-es de toute la filière du livre (de l'auteur au libraire indépendant, du diffuseur à l'imprimeur) et de l'édition musicale et phonographique.

Notre organisation nous permet de développer une vision claire de l'ensemble des enjeux économiques et sociaux concernant les maisons d'édition et d'être les interlocuteurs les plus reconnus par les autorités institutionnelles (DGMIC,

CNL, ministère de l'Économie, etc.)

Nos syndicats locaux, départementaux et d'entreprises permettent à tous les salarié-es de briser l'isolement propre au monde du travail des TPE, des travailleurs aux statuts atypiques comme le travail à domicile.

En votant pour la CGT, vous êtes assurés d'être représentés par une organisation syndicale qui connaît votre profession et se bat pour vos droits !



**Petite ou grande entreprise,
vous avez des droits !
Inscrivez-vous ici
pour télécharger anonymement
et gratuitement des fiches pratiques
de vos droits.**



COMMENT VOTER ?

aux élections des Très Petites Entreprises du 25 novembre au 9 décembre 2024

ÉTAPE 1 :

LA CAMPAGNE ELECTORALE



J'ai reçu un courrier confirmant mon inscription sur la liste électorale

Du matériel électoral me sera envoyé courant novembre

Je peux aussi consulter les programmes des candidat-e-s de la CGT qui me représenteront dans les instances paritaires des TPE.

(rubrique « Les candidats » du site election-tpe)



ÉTAPE 2 : LE VOTE

quelques jours avant l'ouverture du vote, je reçois par courrier mon identifiant et mon code confidentiel pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote si je préfère voter par courrier.



Je vote en ligne

- rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr ;
- cliquez sur le bouton « Voter » ;
- Je me connecte via **France Connect** ou avec mon **identifiant et mon code confidentiel reçu par courrier** ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat-e-s CGT une dernière fois ;
- une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote !



Je vote par courrier

- détachez le bulletin de vote du courrier ;
- à l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
- insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
- postez la c'est gratuit !

A VOTÉ !

**Vous avez une question ?
Appelez la CGT gratuitement**

08 01 03 00 77

de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi
du 18 novembre au 9 décembre 2024

